



la sécurité sociale

caf.fr



**DEVENIR
ASS'MAT AVIP**

Vous voulez participer à un projet collectif répondant aux besoins de la société et augmenter votre activité professionnelle ?

Dès janvier 2023, devenez « Ass'Mat'Avip »

Pour aider des familles qui sont accompagnées par Pôle-Emploi et/ou un travailleur social en accueillant leur(s) enfant(s)

Comment ? Rendez-vous au Relais Petite Enfance

Pour signer une charte de labellisation et d'engagements « Ass-Mat'Avip » qui vous permettra de :

- > Bénéficier d'un accompagnement spécifique lié à ce projet avec l'animatrice du Relais Petite Enfance**
- > Disposer d'une subvention, allouée par la Caf, pouvant aller jusqu'à 100€ par mois et par enfant accueilli au titre du « label AVIP »**